

M. DI TRENTO Jean-Marc  
19, Rue des Crozes  
34110 FRONTIGNAN

Monsieur le Maire  
1, place de l'Hôtel de ville  
34110 - FRONTIGNAN

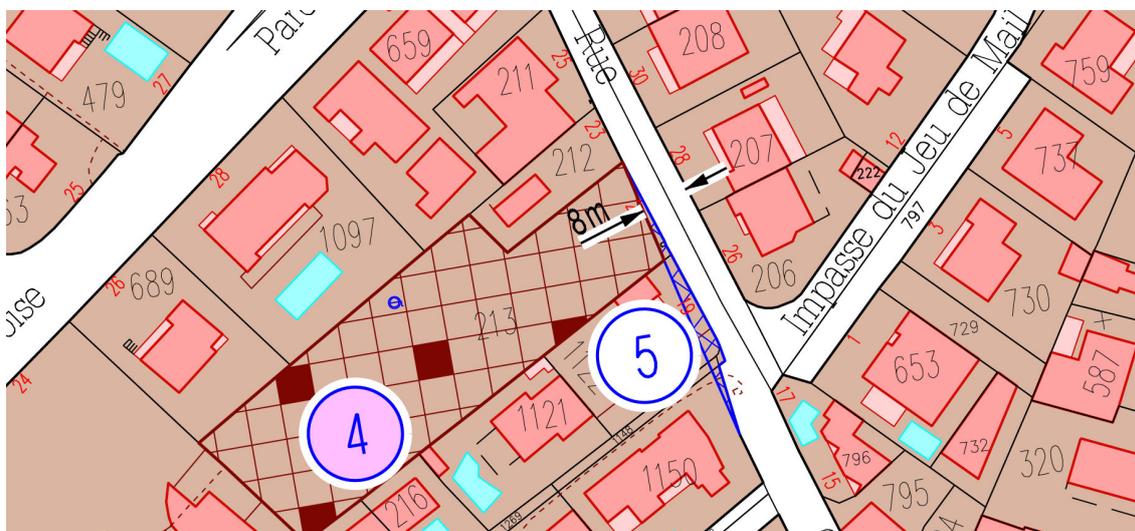
Lettre recommandée AR N°1A 216 588 7889 6

Frontignan,  
Le 18 décembre 2024

Objet : LOT N°5 SUR LE PLU : L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES CROZES

Monsieur le Maire,

J'ai appris par un voisin d'une modification concernant ma propriété, il s'agit du lot N°5 du PLU : élargissement de la rue des Crozes, plan à long terme d'après les dires de la dame que j'ai vu aux services techniques.



Je me suis rendu aux services techniques pour en savoir plus, mais apparemment la dame qui m'a reçu n'en savait rien ou vraiment très peu, que des hypothèses.

Nous avons actuellement un projet accepté par la commune et en cours concernant les stationnements très gênants en face de chez moi (19, rue des Crozes) qui m'empêchent d'entrer et surtout de sortir de chez moi en voiture. **C'est le dossier proximité – 3651 – DI TRENTO – STATIONNEMENT.**

Je vous demande donc pour votre projet ci-dessus mentionné, de prendre cela en compte et de faire en sorte que les voitures ne puissent se garer en face de chez moi ou de ne pas

faire un trottoir trop large, trottoir qui devrait être bordé de poteaux pour éviter le stationnement en accors avec le projet de proximité - 3651.

### **CONCERNANT LE LOT N°5 SUR LE PLU : L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES CROZES**

**Je suis très surpris d'apprendre l'existence de ce projet car jusqu'à présent il n'y a eu aucune concertation avec les principaux intéressés, moi y compris.**

### **JE SUIS ABSOLUMENT OPPOSÉ À CETTE MODIFICATION, EN OBJET MENTIONNÉE POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

- Préjudice énorme car les travaux prévus affectent gravement les conditions d'occupation, d'utilisation et de jouissance de mon bien (parcelle CM 1122, 148 et 1049) et diminue encore plus sa valeur, pour la vente mais pas pour les impôts, **qui sera déjà bien diminuée par l'immeuble social qui devrait être construit sur la parcelle CM213 et dont je ne suis pas d'accord, perte de valeur de ma propriété, plus aucune vue sur le paysage, ma maison serait enfermée et sans vue par cet immeuble et la maison du 19 bis rue des Crozes, voyeurisme des voisins ,risque de cambriolage accrus...**
- Disparition d'une partie de mon jardin.
- Augmentation des nuisances de bruit et de vibration dus aux passages des véhicules dus au rapprochement de la rue vers mon habitation et pour les autres riverains.
- L'élargissement de la rue engendrera une augmentation de la circulation, de la vitesse mettant en danger tous les riverains qui veulent sortir de chez eux que ce soit à pied ou en véhicule...
- Absolument contraire à la politique urbaine de la ville qui fait des voies étroites pour ralentir la circulation.
- L'élargissement de la rue ne résoudra pas mon problème des véhicules qui stationnent devant chez moi à m'emprisonnent, bien au contraire, ils stationneront aussi contre ma propriété et je serai encore plus souvent prisonnier chez moi...
- L'élargissement n'est prévu que sur quelques parcelles et donc irrégulier, illogique et INJUSTE la rue débute plus serrée que devant chez moi, **n'atteint à aucun endroit 8 m de large** et va finir en étranglement ou passe tout juste une voiture. S'il est projeté de faire une rue à double sens avec trottoirs PMR et qu'il faille 8 m de large il faudrait que toute la rue fasse 8 m de large et donc que vous déplaciez les murs de toutes les propriétés allant de l'avenue Amboise Paré à l'impasse du jeu de mail.et que la mienne soit coupée comme les autres et non pas en biais comme indiqué sur votre plan.
- Ce bitume va fortement accentuer les ruissellements déjà importants lors de fortes pluies et accentuer les risques d'inondation des riverains en aval.
- Disparition d'arbres : impact écologique, contrairement à votre politique de créer des espaces verts à Frontignan.
- Fort dénivelé des parcelles par rapport à la rue existante. Je dois déjà sortir presque à l'arrêt pour manque de visibilité sur et de la rue (sécurité). La pente est tellement raide que l'avant de ma voiture touche presque la rue quand je sors ou rentre dans

mon garage (le rail de mon portail se trouve à une hauteur de 23 cm par rapport à la rue et mon garage 18 cm de plus, soit mon garage à une quarantaine de cm au-dessus de la rue et il y a une marche d'escalier de 22 cm de haut à 1 mètre derrière mon portillon d'entrée donnant sur la rue des Crozes et une de 16 cm devant lui), voir photos plus bas, l'élargissement de la rue augmentera cette pente et je ne pourrais plus entrer et/ou sortir ma voiture, même en refaisant la pente en ciment jusqu'au garage.

- Votre employée des services techniques m'a dit que vous prendriez en charge les murs, mais qu'en est-il des portails (que je suis en train de me renseigner pour les changer et refaire le dallage, étant retraité, j'attendais d'en avoir les fonds), de leur motorisation et câblages, de la correction de la pente en ciment de mon garage à la rue, des marches d'escaliers et dallages ? Il y a aussi le boîtier de raccordement internet à 30 cm derrière le mur que vous voulez couper.
- Les véhicules peuvent tourner très facilement pour prendre l'impasse du Jeu de mail, j'en ai même vu en sortir et prendre la rue des Crozes en sens interdit tout aussi facilement.
- Trop peu de transparence sur ce projet de la part des services techniques...
- On dirait que ma propriété est coupée en biais pour faire plus joli, voir photo de votre PLU plus haut...

Quand j'ai acheté ma maison, la rue des Crozes était à double sens, sans stationnement, cela posait des problèmes dans sa partie basse très étroite, mais n'a jamais posé de problèmes aux riverains de la partie haute où j'habite qui pouvaient entrer et sortir leurs véhicules de chez eux. Cette partie aurait peut-être dû rester à double sens. Quand vous l'avez mise à sens unique, vous aviez alors créé des stationnements en quinconce dans le but de ralentir la circulation.

S'il faut 8 mètres pour la parcelle CM213 (il ne lui manque pas beaucoup d'après le PLU), pourquoi ne mettraient ils pas leur portail à cette distance et s'adapter aux lots existants, comme cela s'est toujours fait, et pour éviter des « angles », ils peuvent mettre leurs murs en biais de l'angle de la parcelle CM21 au portail et de même de l'angle de ma parcelle à leur portail. D'autant plus que pour un immeuble le portail fait souvent 4 à 6 m de long (contrairement au mien qui ne fait que 3 m et que je ne peux agrandir sans supprimer le portillon très utile en cas de panne du portail) ce qui leur facilite grandement l'accès dans les 2 sens même s'ils mettent leur mur dans l'alignement des autres. Donc je ne vois pas pourquoi il faudrait amputer ma propriété. Si c'est pour éviter des angles, pourquoi les parcelles CM796 (15 et 17 chiffres rouges sur votre PLU) et CM967 ne sont pas concernées ???

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur DI TRENTO Jean-Marc





Derrière mon portillon

devant mon portillon